

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-013 - Séance du 15 mars 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 7

Date de convocation: 8 mars 2012
Date d'affichage: 16 mars 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 16/03/2012

Le quinze mars deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre, CORNESSE Jean-Pierre

Absents : DESNOYER Fabrice, PAJOT Marc, GUERIN Patrick

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : ACCEPTATION DEVIS TOPOS POUR REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

Suite à la délibération n°2012-003 du 12 janvier 2012 décidant d'engager une procédure de révision simplifiée du PLU pour repousser la zone NO de la parcelle ZR n°181 en limite de propriété de la rigole d'alimentation en eau du Barrage de CHAZILLY,

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de confier la conduite du projet, la rédaction de ce dossier de révision simplifiée du PLU ainsi que l'organisation de l'enquête publique comprenant deux procédures distinctes au Bureau d'études TOPOS Bourgogne situé à 21200 BEAUNE – 16 Place Madeleine

ACCEPTTE le devis de l'opération qui s'élève à 2925,00 € HT soit 3498,30 € TTC.

AUTORISE le Maire à passer commande de l'étude et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la
loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 15 mars 2012

